

**Procès Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 19 avril 2021**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD

Excusés

M N. GODET
M P. LE MOING
M JM BEAUFFRETON
Mme V. SAADE

Procuration à
"
"
"

Mme L. AVOINE
M A. PERROTIN
Mme S. BÉNÉTEAU
M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

Madame le Maire ouvre la séance à 19h10.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 15 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du lundi 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1- Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°2 Maîtrise d'œuvre

Le chantier pour la rénovation de l'îlot des Remparts a pris du retard essentiellement dû à la Covid-19 (délai d'approvisionnement des matières, impact sur les entreprises...).

Le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre, confié à l'agence Architectures CHABENES et SCOTT de Nantes, était de 193 677,00 € HT, soit 232 412,40 € TTC, soit un taux d'honoraire de 9,80 %.

En raison de l'allongement important du calendrier général du chantier, le maître d'œuvre demande une augmentation de ses honoraires. Après négociations, le montant de l'avenant demandé s'élève à 21 614,69 € HT, soit 25 937,63 € TTC représentant une augmentation de 10,04 % du marché définitif, soit un nouveau marché à 215 281,72 € HT soit 258 338,06 € TTC.

Madame le Maire informe qu'il est régulier d'avoir des avenants en fin de chantier.

Elle rappelle que les travaux du Centre des Remparts devaient se terminer en octobre 2020 mais que l'échéance va être reportée de 7 mois supplémentaires. Ce report entraîne, pour l'agence Architectures CHABENES et SCOTT, des déplacements et des réunions avec les artisans ainsi que du travail administratif qui n'était pas prévus sur une période aussi longue.

Madame le Maire informe que les montants indiqués dans le rapport de présentation sont ceux d'une première négociation qui s'est poursuivie après l'envoi de ce même rapport, et ce pour arriver aux montants annoncés ce soir.

Monsieur MARCHAND précise qu'avant négociation l'avenant demandé était de 28 000,00 € HT.

Monsieur DOLÉ demande à combien de visites supplémentaires cela correspond-il.

Madame le Maire répond que deux personnes de l'agence Architectures CHABENES et SCOTT se déplacent chaque mardi matin, de 9h00 à 12h30 et que, parfois, dans la continuité de la journée, des réunions pour le choix de matériaux sont organisées avec les services.

Elle précise que le calcul de l'avenant porte sur une durée de 5 mois alors qu'en réalité il s'agit d'un délai supplémentaire de 7 mois. C'est le résultat des discussions et négociations conduites avec le maître d'œuvre.

Intervention de Monsieur DOLÉ au nom du groupe Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement

*« Madame Michèle DEVANNE, maire,
Monsieur Jean-Claude MARCHAND 1^{er} Adjoint aux finances,
Madame Marie-Noëlle FRADIN Adjointe à l'urbanisme,
Mesdames et messieurs les Adjointes, Mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux délégués, Mesdames
et messieurs les Conseillers Municipaux,*

Depuis maintenant plus d'un an après les élections et un peu moins d'un an la formation de l'équipe municipale, il ne se passe pratiquement pas un conseil municipal sans qu'une délibération ne nous apporte une plus-value sur votre projet du « Centre des Remparts »...

Cette fois ci vous n'y aller pas avec le dos de la cuillère puisque c'est 25 000,00 € sur la proposition de délibération reçu et maintenant 21 614,69 € + 5 813,40 € HT que vous nous demandez de valider en plus-value...

Plus-value et plus-value à n'en plus finir... !!!

A tel point que nous sommes loin de connaître le réel montant pour l'ensemble de cette réalisation...

Sans oublier les différentes factures payées par vos services et qui apparaissent en fin de conseil dans la liste des « Factures Payées »...

Avec un budget annoncé en 2017 de 906 000,00 € TTC, nous voilà rendu, avant les dernières plus-values à plus de 2 229 000 € (HT ou TTC nous ne le savons pas, les articles de Ouest France étant loin d'être d'une précision ultime – 5,5, 10 ou 20 % de TVA ce n'est quand même pas une paille sur des chiffres pareils... !!!).

En face de cela, me répondez-vous, il y a les subventions qui vont venir baisser le reste à charge pour la Commune... Certes, il serait bon également de refaire le point sur celles-ci. A savoir également si ce qui était prévu sera réalité de la part de la CAF, la DETR et du Contrat Vendée Territoire pour ne parler que des principaux... En effet, face à la situation économique actuelle et aux dépenses inconsidérées de l'Etat Français, les promesses seront-elles tenues ?

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, accepteriez-vous de pareilles plus-values dans des travaux concernant vos propres maisons ????

Nous vous demandons, Officiellement, pour le prochain Conseil Municipal de nous fournir un détail complet de l'ensemble des travaux, désamiantage et gros-œuvre, plus-values et fournitures de ce chantier. Une estimation également des coûts de personnels et d'entretien sur une année d'exploitation complète. Les Pouzaugais ont le droit de savoir dans le détail où va l'argent de la Commune.

Le COVID a bon dos nous semble-t-il.

Les artisans n'ont jamais vraiment arrêté.

Et s'il y a eu arrêt, cela ne correspond pas au quelques cinq mois et demi de location supplémentaire de cabanes de chantier qui sont passés en plus-value.

Nous nous posons beaucoup de questions quant à la compétence et la pertinence des élus qui ont traité et validé ce dossier au départ.

Nous attendons donc un point plus que précis sur ce dossier, que nous ne manquerons de contrôler et abonder si nécessaire, avant d'en faire part à nos concitoyens.

Merci pour votre écoute. »

Madame le Maire répond qu'elle peut, dès aujourd'hui, donner des chiffres plus précis. Elle précise que le projet initial prévoyait la conservation d'une partie de l'ancienne usine PATRICK mais qu'il a fallu ensuite déconstruire, ce qui a entraîné un changement de montant.

Le montant des marchés de travaux avait été arrêté à la somme de 1 858 333,33 € HT. Il s'élève aujourd'hui à 2 358 993,35 € HT aujourd'hui.

Financements

Région (Petites Cités de Caractère 2019)	90 000,00 €
Etat (Dotation Equipement Territoires Ruraux 2019)	515 549,00 €
Département (Contrat Vendée Territoire)	100 000,00 €
Caf (Accueil adolescents)	22 080,00 €
CAF (Création Espace de Vie Sociale)	113 528,00 €
Prêt Espace de Vie Sociale	170 292,00 € (0 % pendant 14 ans)
Prêt Accueil adolescents	33 120,00 € (0 % pendant 8 ans)
Prêt Crédit Agricole	1 200 000,00 € (taux fixe 0,74 % sur 20 ans) <i>CM du 16.12.2019</i>
Récupération TVA	évaluée à 464 405,48 €

Madame le Maire informe que les entreprises ont continué à travailler mais, en raison de la crise sanitaire, elles ont dû intervenir les unes après les autres. Cela a bien entendu contribué à étirer le planning général du chantier. Elle précise qu'il s'agit d'artisans de Pouzauges ou des environs proches (Entreprises VAILLANT, GODARD, GUICHETEAU...). Elles ont été contentes d'avoir le chantier pour continuer à travailler.

Monsieur MARCHAND précise qu'il a fallu en permanence recaler les plannings. La désorganisation a créé des dysfonctionnements. Il confirme que la Commune a souhaité également être bienveillante avec les artisans locaux car ils rencontrent des difficultés de regroupement, de cas de covid, de gardes d'enfants...

Il ajoute qu'il aurait été plus facile de trouver un terrain et de construire plutôt que de réhabiliter. Cependant, ce choix permet de consommer moins de foncier et de redynamiser le centre-ville. « Quand on résume à la journée, l'addition n'est pas si lourde que cela ».

Monsieur DOLÉ conçoit que c'est une position et que son groupe n'avait peut-être pas tous les éléments. Il ajoute que sa demande reste valable pour avoir le document complet. Il souhaite également que le détail des travaux soit communiqué dans un Panoramag afin que la population soit informée du coût de cette opération.

Madame le Maire répond que, pour cela, il faut attendre que le chantier soit terminé. Elle ajoute que les élus, avec les services de la Mairie, se démènent pour trouver des subventions.

Monsieur DOLÉ répond qu'il n'est pas certain que la Commune obtienne la totalité des subventions.

Madame le Maire informe que les subventions de l'Etat sont en principe celles annoncées mais qu'elles sont versées ultérieurement.

Monsieur DOLÉ s'étonne du montant global de l'opération car il avait en mémoire un montant de 900 000,00 €.

Madame le Maire répond que ce montant correspondait à celui de l'avant-projet annoncé au Conseil Municipal du 6 juin 2017 (906 288,00 € TTC). Il ne concernait que le bâtiment de l'ancienne usine et ne comprenait ni le désamiantage, ni la rénovation de la maison et de la salle attenantes.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 Maîtrise d'œuvre avec l'agence Architectures CHABENES et SCOTT, d'un montant de 21 614,69 € HT, soit 25 937,63 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 215 281,72 € HT, soit 258 338,06 € TTC.

2- Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°5 au lot 2B Gros oeuvre

Le chantier pour la rénovation de l'îlot des Remparts prend du retard en raison de la Covid-19 qui en a ralenti les cadences.

Les installations de chantier (cabane de chantier, bureau de réunions, sanitaires...), prévus jusqu'en mars 2021, doivent rester sur place jusqu'à la fin des travaux. Aussi, il est nécessaire de prolonger le délai de location de ces équipements de 2 mois 1/2.

Le montant initial du lot 2B Gros oeuvre, confié à l'entreprise GUICHETEAU de Sèvremont, était de 374 517,54 € HT, soit 449 421,05 € TTC.

Madame le Maire a validé 4 avenants à l'entreprise lors de décisions précédentes :

- l'avenant n°1 : terrassements dans la cave
et conduite d'eau potable dans la maison pour un montant de 3 751,65 € HT
- l'avenant n°2 : suppression de l'isolation dans la cave,
suppression du plancher collaborant remplacé
par un plancher dalle pleine dans la maison
et rajout d'un isolant sur les soubassements
de la partie Centre des Remparts sans incidence budgétaire
- l'avenant n°3 : immobilisation de la grue et des étais
lors du 1^{er} confinement pour un montant de 10 515,20 € HT
- l'avenant n°4 : prolongation du délai de location des installations
de chantier (cabane de chantier, bureau de réunions,
sanitaires...) pour 3 mois
*Cet avenant été validé par délibération n°14122020-02
du 14 décembre 2020)* pour un montant de 10 233,00 € HT

Madame le Maire informe que l'ensemble des 5 avenants représente une augmentation de 8,09 % du marché initial soit un nouveau montant de marché à 404 830,79 € HT et 485 796,95 € TTC.

Les montants indiqués dans le rapport de présentation sont ceux d'une première négociation qui s'est poursuivie après l'envoi du rapport pour arriver aux montants annoncés ce soir (*avenant 8,09 % du montant du marché au lieu de 8,54 % indiqués dans le rapport de présentation*).

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 au lot 2B Gros oeuvre avec l'entreprise GUICHETEAU de Sèvremont, d'un montant de 5 813,40 € HT, soit 6 976,08 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 404 830,79 € HT soit 485 796,95 € TTC.

3- Salle Largeteau – Avenant n°2 au lot 2 Terrassement – Voirie – Gros oeuvre

Le chantier pour la rénovation de la salle Largeteau comporte des imprévus. La gaine TPC (Tubes de Protection des Câbles) permettant le passage du câble électricité entre la salle et le compteur en limite de propriété est obstruée ; il faut donc en passer une nouvelle, ce qui nécessite la conclusion d'un avenant d'un montant de 4 444,00 € HT, soit 5 332,80 € TTC.

Le montant initial du lot 2 Terrassement - Voirie - Gros oeuvre, confié à l'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant, est de 127 377,50 € HT, soit 152 853,00 € TTC.

Un avenant a déjà été validé pour ce marché :

- l'avenant n°1 : création d'un mur en parpaing entre le bureau et le rangement, modification des fondations et suppression d'une partie des gaines pour un montant de 2 186,78 € HT

L'ensemble des deux avenants représente une augmentation de 5,21 % du marché initial, soit un nouveau marché à 134 008,28 € HT et 160 809,94 € TTC.

Monsieur DOLÉ demande pourquoi il est présenté un avenant de 2 186,78 € HT alors que la délibération finale est d'un montant de 4 444,00 € HT.

Madame le Maire répond que la présente délibération a pour but de valider l'avenant n°2 au marché (4 444,00 € HT). Le premier avenant, d'un montant de 2 186,78 € HT, avait quant à lui été signé dans le cadre des délégations attribuées au Maire car son montant représentait moins de 5 % du montant global du marché initial. Le cumul des deux avenants dépassant 5 % du marché, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur l'avenant n°2 (4 444,00 € HT).

Madame le Maire apporte des précisions sur les montants de ce chantier :

Conseil Municipal

Autorisation de programme 8 février 2021 1 121 370,65 €

Financements

Etat (Dotation d'Equipement Territoires Ruraux)	272 610,00 €
Département (Contrat Vendée Territoire)	194 000,00 €
Région (Contrat Territoire Région)	50 000,00 €
SyDEV	<u>50 000,00 €</u>
Montant des aides	566 610,00 €

Madame le Maire informe que les vestiaires sont terminés et qu'il reste désormais la pose du sol.

Madame AVOINE précise qu'il va y avoir une dépense supplémentaire d'environ 4 000,00 € correspondant à un terrain supplémentaire.

[Précisions : il s'agit d'un terrain de volley et non de badminton comme annoncé en séance.

Avenant de 4 560,00 €, soit 5 472,00 € TTC, signé le 3 mars 2021, représentant 4,83 % du marché et ne nécessitant donc pas délibération du Conseil Municipal car représentant moins de 5 % du marché]

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 2 Terrassement – Voirie - Gros œuvre avec l'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant, d'un montant de 4 444,00 € HT, soit 5 332,80 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 134 008,28 € HT, soit 160 809,94 € TTC.

4- Covid-19 – Opération bons d'achats en soutien aux petits commerces

Dans le contexte sanitaire difficile et afin de soutenir les commerces de proximité, la Commune de Pouzauges, en partenariat avec l'Association des Entreprises Pouzauges (AEP), a mis en œuvre une opération de bons d'achats.

Pour rappel, lors de sa séance du 15 mars 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour le versement des premières demandes à hauteur de 6 920 € (346 bons d'achats) en faveur des commerces (*délibération CM15032021-03*).

Pour que la Commune puisse verser les fonds aux commerçants concernés, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions suivantes :

COMMERCANT	ADRESSE	NBRE BONS	MONTANT
ALBIZIA	10 bis avenue des Sables	3	60,00 €
ANA BEL&BO	4 rue Catherine de Thouars	2	40,00 €
BOUT'CHOU BOUT'CHUTES	21 Place de l'Eglise	9	180,00 €
BROUSSEAU VETEMENTS	18 Rue Joachim Rouault	14	280,00 €
BRUNE ET BLONDE	6 Place de l'Eglise	5	100,00 €
CAILLAUD Bijouterie	3 place de Lattre	2	40,00 €
CASSE-CROUTE VENDEEN	31 rue de la Mare	12	240,00 €
CECI' MODE CHAUSSURES	28 rue Joachim Rouault	3	60,00 €
COIFFURE ET CREATION	26 Place de l'Eglise	6	120,00 €
CORIANDE	18 place de l'Eglise	9	180,00 €
JARDINERIE DE L'ETOILE	24 rue de l'Etoile	10	200,00 €
LA CAMPANULE	SUPER U - Rue Largeteau	4	80,00 €
LE BOUQUET GARNI	6 Place de l'Hotel de Ville	22	440,00 €
LE COMPTOIR DE LA BEAUTE	4 rue Catherine de Thouars	4	80,00 €
LES CAVES DE LA VALLEE	3 rue de la Vallée	26	520,00 €
LES FOLIES DU ROY	9 Place de l'Eglise	7	140,00 €
L'EXPRESS	15 Avenue des Moulins	1	20,00 €
MIXYTIF	13 rue Joachim Rouault	7	140,00 €
O'DELICES DU BOCAGE	8 Avenue des Moulins	43	860,00 €
POUZAUGES OPTIQUE	3 rue Catherine de Thouars	1	20,00 €
SNC UNTER MB - Maison d'la Presse	3 Place de l'Hotel de Ville	2	40,00 €
SUPERETTE DE POUZAUGES	20 place de l'Eglise	2	40,00 €
VISION PLUS	SUPER U - Rue Largeteau	1	20,00 €
ZEN POUR UN STYLE	22 Place de Lattre de Tassigny	4	80,00 €
TOTAUX		199	3 980,00 €

Monsieur MARCHAND informe que, sur la totalité des bons distribués, seuls 7 n'ont pas été retournés en Mairie. L'opération a donc très bien fonctionné.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Monsieur CAILLAUD ne prenant pas part au vote, décide de verser, aux commerçants concernés par l'opération, les montants ci-dessus présentés, représentant un total de 3 980,00 €.

DEVELOPPEMENT LOCAL

5- Programme Petites Villes de Demain - Convention de partenariat avec le Département de la Vendée et la Banque des Territoires

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants, situées en dehors des grands pôles urbains, mais exerçant des fonctions de centralité au sein d'un territoire, en raison des équipements ou services dont elles sont dotées, et qui peuvent présenter des signes de fragilité.

Par délibération n°CM15032021-05 du 15 mars 2021, le Conseil municipal a validé l'adhésion de la Commune de Pouzauges au programme PVD et entériné les axes de travail que la Ville souhaite se donner :

1) **Habitat et logement**

- Implanter de nouveaux types de logements en centre-ville, afin de répondre à des besoins spécifiques et identifiés (jeunes actifs, seniors...)
- Requalifier le quartier d'habitat social des Ournaix
- Renforcer l'offre de logement en favorisant l'investissement privé

2) **Commerces et services**

- Identification des espaces commerciaux devant être requalifiés, notamment en logement et ceux qui doivent conserver leur vocation commerciale. Certains cumulent plusieurs problématiques : commerciale, foncière, accessibilité PMR, patrimoniale et ne sont plus adaptés aux besoins de fonctionnement actuels
- Réflexion sur une politique de rachat de bâtiments commerciaux par la Commune, afin de soutenir l'installation de nouveaux commerces ou maintenir les activités existantes
- Lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation de médecins

3) **Déplacements et mobilités**

- Revoir les modalités de déplacement dans le centre-ville et les liaisons douces avec les quartiers d'habitation ou d'activités périphériques
- Développer ou revoir les zones affectées à la circulation de tous les usagers : « zones de rencontre »
- Revoir les modalités d'accès au "haut de la ville" (site historique du Vieux château du XIème siècle)
- Poursuivre la politique engagée dans le cadre de la démarche « Ville Prudente » en agissant sur la sécurisation des liaisons

4) **Singularité et attractivité**

- Améliorer l'attractivité : la commune de Pouzauges est labellisée **Petites Cité de Caractère**. Une réflexion sur les spécificités de la commune et la définition d'un récit commun est en cours. Elle vise à associer la population à une réflexion commune sur ce qui fait la singularité de Pouzauges, ce qui pourrait être valorisé d'avantage, ce qui pourrait permettre de renforcer l'image de la commune et de donner envie à de nouveaux habitants de venir s'y installer

5) **Valorisation du patrimoine**

- Répondre à un double enjeu d'aménagement du centre et notamment de la zone historique, et de valorisation du patrimoine
- Soutenir l'initiative privée en incitant à la rénovation du bâti
- Associer la population à cette mise en valeur

6) **Animation de la vie locale**

- Animer en centre-ville un Espace de Vie Social favorisant les rencontres et la dynamique associative
- Concevoir et aménager un projet d'équipement périscolaire

Considérant que la mise en œuvre de ce programme d'actions nécessitera la mobilisation de ressources, notamment en ingénierie, le Département de la Vendée et La Banque des territoires proposent aux bénéficiaires du programme PVD d'accéder aux ressources d'ingénierie via différents interlocuteurs techniques (Vendée Ingénierie, CAUE, EPF, Vendée expansion...) et de bénéficier de soutiens financiers pour réaliser des études en les finançant à hauteur de 50 %, dans la limite d'une enveloppe définie par territoire (780 000 € pour l'ensemble du département, soit environ 40 000,00 € pour chaque commune concernée).

Le Département propose donc la conclusion d'une convention fixant les modalités pratiques et financières de ce partenariat qui courrait jusqu'au 29 janvier 2024. Il conviendra que le Conseil Municipal se prononce sur la signature de cette convention.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Département de la Vendée et la Banque des Territoires, relative au programme Petites Villes de Demain.

URBANISME - TRAVAUX

6- Lotissement de La Corniche – Dénomination d'une rue

Par courrier en date du 22 février 2021, l'Association Paroissiale Saint-Antoine des Puys (APSAP) demande qu'une rue de Pouzauges soit baptisée au nom de Léon de LA TASTE, Maire de Pouzauges, de 1929 à 1943. Cette sollicitation émane de Madame BLANCHET, petite-fille de Monsieur de LA TASTE.

La propriété du Puy Trumeau a été, pendant de nombreuses décennies, la demeure de la famille.

Parallèlement, dans le lotissement de La Corniche, situé à proximité, se trouve la rue des Farfadets sur laquelle il n'y a aucune entrée, ni sortie de maison.

Aussi, compte-tenu de la proximité des deux emplacements, il est proposé de rebaptiser la rue des Farfadets, rue Léon de La Taste.

Madame le Maire précise que le Calvaire, également situé à proximité du lotissement, et rénové en 2020 grâce à la participation de l'APSAP, de bénévoles et de la Fondation du Patrimoine, appartient également à la famille.

Monsieur BALLAY demande si Monsieur de LA TASTE a réalisé quelque chose de précis pour Pouzauges car donner le nom d'une rue à une personne c'est donner une reconnaissance. Il trouve assez inhabituel qu'une famille fasse une telle demande et considère que la Commune a du retard sur ce point en évoquant notamment les noms de Monsieur COLIN, Madame CARTIER, Monsieur GANACHAUD (anciens Maires également). De plus, il s'étonne que l'on dénomme une rue par le nom d'une personnalité à côté d'une voie appelée rue des Lutins.

Madame le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'APSAP dont il ressort l'extrait suivant repris d'un écrit de Madame BLANCHET :

« Je vous suis reconnaissante d'évoquer le nom de mon grand-père Léon de La TASTE qui a tant donné à la ville de Pouzauges ; l'eau courante, en premier lieu, en 1937 (ou 1938), mais surtout pendant la guerre où, partageant son temps par quinzaines entre son cabinet d'avocat à Paris et sa chère mairie, malgré ses 75 ans passés et les difficultés des transports de l'époque, il y usa ses dernières forces... ».

Monsieur BALLAY, au vu de cette information, considère l'explication logique et demande si la situation de cette rue à côté de cette des Lutins convient à la famille.

Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une liste de noms de personnalités à attribuer sans avoir à changer des adresses par la suite.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de renommer la rue des Farfadets du lotissement de La Corniche, rue Léon de La Taste.

ENVIRONNEMENT

7- Demande de labellisation de sentiers pédestres par le Département de la Vendée

Par courriel en date du 13 octobre 2020 et dans le cadre du schéma départemental de développement touristique 2017-2021, le Conseil départemental souhaite développer le tourisme en pleine nature, notamment la randonnée pédestre, et ce, en qualifiant un réseau de sentiers autour d'un label départemental.

Ce label permettrait la valorisation touristique des sentiers.

Trois sentiers sur Pouzauges permettent de répondre aux critères du Département et sont éligibles à ce label :

- le sentier des Meuniers ;
- le sentier des Etangs ;
- le sentier nature (Bois de la Folie).

Le Département s'engagerait :

- à intégrer ces sentiers dans les actions et supports de promotion (guide « Vendée Rando », cartes touristiques, application numérique...);
- à fournir, à la collectivité, la signalétique propre au Département ;
- à faire réaliser, une fois tous les 2 ans, un tour complet des sentiers par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), afin de repérer d'éventuelles anomalies (balisage à rafraîchir ou manque de balisage, défauts d'aménagements, passages dangereux...).

La Commune s'engagerait :

- à installer la signalétique au départ de chaque sentier ;
- à entretenir les 3 itinéraires (positionnement et propreté du balisage, accessibilité des sentiers et du parking, panneaux de départ) ;
- à garantir le respect des critères qui permettrait aux sentiers l'attribution du label départemental ;
- à informer le Département des suites données aux éventuelles anomalies repérées par le CDRP.

La convention serait signée pour une durée de 3 ans (2021-2023) et renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à la labellisation, par le Département, des sentiers des Meuniers, des Etangs et du sentier nature du Bois de la Folie ;
- autorise Madame le Maire, à signer la convention correspondante avec le Département de la Vendée ;
- à autoriser la diffusion et l'exploitation des données (cartographies et numériques) dans le Système d'Information Géographique (SIG) départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée ;
- autorise la promotion de ces sentiers dans les outils de promotion numérique ou papiers du Département.
- autorise Madame le Maire à signer les éventuelles conventions de passage avec les propriétaires de parcelles privées concernées.

ELECTRIFICATION

8- Convention SyDEV – Avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau

Par courriel en date du 6 avril 2021, le SyDEV a transmis un avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau (*délibération n°CM10022020-33 du 10 février 2021*). L'objectif de cet avenant est de basculer « l'opération d'amélioration esthétique dans le cadre du contrat de concession du réseau de distribution d'électricité » dans le programme de travaux 2021.

Ainsi, la participation communale sur les travaux sur le réseau électrique bénéficierait de règles de participation améliorées : la Commune participerait à hauteur de 12 % des travaux contre 70 % initialement.

Les montants de la modification des travaux et de la participation se décomposent comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale	Montant de la participation définitive
Réseaux électriques Basse Tension		
Réseaux	38 657,00 €	7 819,00 €
Branchement(s)	25 507,00 €	4 859,00 €
Dépose	2 008,00 €	867,00 €
Infrastructures de communications électroniques		
Réseaux	17 212,00 €	16 044,00 €
Branchement(s)	9 214,00 €	8 845,00 €
Eclairage public		
Rénovation	2 916,00 €	4 257,00 €
Totaux	95 514,00 €	42 691,00 €
Participation communale définitive		42 691,00 €

Madame le Maire informe que c'est la première fois qu'elle reçoit un avenant en faveur de la Commune.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau portant la participation communale à 42 691,00 € au lieu de 95 514,00 €.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet	Entreprise	Montant TTC
Changement vitrages cassés école Jules Verne	DUBOIS VERANDAS MENUISERIE SARL La Caillère-Saint-Hilaire	715,82 €
Sonorisation festivités du 13 juillet 2021	LES BEQUILLES VERTES Pouzauges	2 700,00 €
Location toilettes sèches des 12 et 13 juillet 2021	TOILETTES & CO Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	997,80 €
Réparation FORD TRANSIT (service voirie)	MAROT AUTOMOBILE AGENT FORD Pouzauges	1 697,94 €
Interventions sur vidéoprojecteur salle Emile Robert	MULTISCENIC Saint-Georges de Montaigu	430,80 €
Poteaux de badminton et filets salle Largeteau	CASAL SPORT - SERVICE COMMERCIAL Molsheim	1 602,70 €
Porte de garage CTM	VAILLANT DJIMMY SASU Pouzauges	1 299,28 €
Spectacle "Vent des cirques" semaine Re-Créative (dernière semaine d'août 2021)	ATLANTIC PROD SARL Saint-Nazaire	1 685,96 €
Missions 2021	Office de Tourisme du Pays de Pouzauges Pouzauges	6 500,00 €
Remplacement téléalarme ascenseur salle de l'Etoile	OTIS Courbevoie	1 987,93 €
Matériel pour remise en état stade Jacques Chartier	SOLVERT SAS Saint-Herblain	435,60 €
Fertilisation stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	1 577,88 €
Mobilier EVS (Centre des Remparts)	DPC Bressuire	23 007,62 €
Spectacle "Les Amuseurs des Arbres" des 18 et 19/09/21	LE THEATRE DES 7 LIEUES Nantes	2 260,00 €

Animation "Grimpe Arbres" des 18 et 19/09/21	ESCAPADES BRANCHEES Les Sorinières	1 238,40 €
Animation "Tyrolienne" des 18 et 19/09/2021	ESCAPADES BRANCHEES Les Sorinières	1 348,40 €
Enlèvement bâche bassin d'orage de l'Etoile	GAUBERT T.P Pouzauges	1 008,00 €
Bungalows Centre des Remparts	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	2 213,15 €
Engrais stade André Jacob	BIO3G Merdrignac	1 728,23 €
Gazon de regarnissage pour les stades de foot	VERTYS Fontenay-le Comte	1 109,46 €
Produits d'entretien	ZEP INDUSTRIES Pierre	702,22 €
Licences Avast Business antivirus - 22 postes Mairie	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	2 033,34 €
Formation habilitation électrique des 3 et 4/05/21- 1 agent	BOCAGE FORMATION SECURITE Pouzauges	504,00 €
Terreau, paillage, engrais fleurissement annuel	EDP Chantonnay	2 061,70 €
Nez de marche logement Françoise Dolto	VM MATERIAUX Pouzauges	586,66 €
Peinture routière	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	3 357,77 €
Anti-pince-doigts Arbre à Lune	FOUSSIER Nantes	789,21 €
Intervention technique Fête de la Musique du 18/06/2021	CHAUVET YVES Pouzauges	1 500,00 €
Intervention informatique : mots de passe	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	408,00 €

Décision

- **Décision de vendre la calèche**
à Monsieur Stéphane BETARD (particulier)
pour un montant de 3 000,00 € TTC

Informations générales

Récit commun de Pouzauges

Madame le Maire informe qu'une nouvelle réunion aura lieu avec Monsieur Franck BUFFETEAU le 10 mai prochain avec l'ensemble des élus.

Cité des Ournaïs

Madame le Maire informe qu'une concertation aura lieu avec Vendée Logement pour travailler à la réhabilitation des voiries de ce quartier par la Commune. A cet effet, deux panneaux relatifs aux travaux de cette cité seront apposés sur le site ainsi que des affiches dans les immeubles afin que la population puisse être informée de la démarche. Des courriers vont être envoyés ; des réunions et 4 permanences à partir du 12 mai vont être organisées sur site pour permettre une participation citoyenne des habitants du quartier.

Madame le Maire rappelle que 10 logements individuels vont également être construits aux emplacements des deux immeubles démolis.

Monsieur BALLAY demande si ces constructions ne seraient pas l'occasion d'attribuer des noms de personnalités de Pouzauges aux éventuelles rues qui seraient créées.

Madame FRADIN répond qu'il n'y aura en principe pas de nouvelles voies, éventuellement une impasse.

Monsieur BALLAY évoque un échange qu'il avait eu avec Monsieur COLIN, peu de temps avant son décès, quant à sa plus grande fierté de ses deux mandats.

Monsieur COLIN avait alors répondu : « la construction de la résidence Les Collines ».

Elections Départementales et Régionales

Madame le Maire informe du report de 8 jours des élections Départementales et Régionales, soit les 20 et 27 juin 2021. Elle remercie par avance les élus de leur disponibilité pour ces deux dates.

Lac de L'Espérance

Madame le Maire informe de l'attribution d'une subvention du Département à hauteur de 64 000,00 € pour la digue du lac.

Plantations Résidence Les Collines

Madame le Maire informe que des plantations auront lieu à l'EHPAD le vendredi 30 avril 2021, à 15h00. Elle invite les élus qui le souhaitent à y participer (organisation dans le respect des distanciations et gestes barrières).

Concert de Laurent VOULZY

Madame le Maire informe du maintien, à ce jour, du Concert de Laurent VOULZY, le lundi 12 juillet 2021, dans l'église Saint-Jacques (report de 2020) ; la billetterie est ouverte auprès de « Nuits musicales en Vendée romane ».

Fête de la Musique

Madame le Maire informe qu'en cas d'impossibilité d'organiser la Fête de la Musique, le vendredi 18 juin 2021, pour raison sanitaire, celle-ci sera reportée au vendredi 27 août.

Crèche L'Arbre à Lune

Madame le Maire informe que la première phase des travaux de L'Arbre à Lune est terminée. Un accord a été donné par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour rouvrir cette partie et accueillir les enfants. La deuxième partie devrait se terminer fin juin 2021.

Conseil Municipal des Jeunes

Madame BROSET informe qu'en raison du contexte sanitaire la matinée « notre quartier, nous le voulons sans déchets » n'a pas pu avoir lieu le 17 avril comme prévu. Cette animation, à laquelle sont conviés jeunes élus et habitants, est reportée au samedi 29 mai 2021.

Madame BROSET invite les élus adultes à y participer également.

Madame le Maire espère vivement que les enfants pourront réaliser cette action qui leur tient particulièrement à cœur. Elle espère aussi que les élus (adultes) seront nombreux autour d'eux pour les encourager.

Madame le Maire lève la séance à 20h20.